

# Procès verbal de la séance du conseil communautaire du 09/10/08 à 18h30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 3 octobre 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. JL. WOZNIAK, G. BOUTRON, V. BECK, T.J. HERSTOWSKI, R. MAREK, D. BAYART, A. GAMBS, F. GATTI, C. GILLET, J. JACQUEMIN, R. JAGER, S. JOTZ, G. KOENIG, E. MAIWURM, H. MALESKA, JC. MICHEL, P. MORITZ,

Etaient excusés : MM. JF WOLF et F. CLAISER respectivement suppléés par MM. R. MAREK. et G. BOUTRON

Mme J. BOROWSKI suppléée par M. P. KIEFFER

M. M. AUBERTIN

Secrétaire de séance : M. Raymond MAREK

Le procès verbal de la séance du 26 juin 2008 a été adopté à l'unanimité

Liste des affaires soumises au Conseil :

## I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Budgets Supplémentaires (M14 et M49)
- 2) Participation aux frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville
- 3) Participation aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal
- 4) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt - Bilan 2007
- 5) Remboursement des frais postaux et de téléphone à la Ville de Creutzwald
- 6) Subventions d'équipement aux communes membres de la CCW
- 7) Indemnité de Conseil au Receveur Municipal
- 8) Reconduction du contrat de maintenance pour les logiciels COVADIS

## II - MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Marché d'exploitation des installations de chauffage - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

- 2) Marché de fournitures de produits d'entretien - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald et la Commune de Ham-sous-Varsberg
- 3) Renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents de la CCW - Communication
- 4) Marché de nettoyage des vitreries des bâtiments propriété de la CCW
- 5) Marché de maintenance des équipements de lutte contre l'incendie
- 6) Constitution d'un groupement de commandes pour le carburant et fuel
- 7) Aménagement intersection RD 73 - rue de Grenoble - impasse Beaurivage. Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé
- 8) Marché de travaux Amélioration de la voirie existante Programme 2006 - Extension cimetièrè paysager - Avenant n° 1 au groupement de commande

### **III - POLITIQUE DE LA VILLE**

- 1) Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.
- 2) Adoption du projet de l'Ecole de la Deuxième Chance.

### **IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 1) Plastinnov - demande de subvention

### **PS1 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE POUR LES EQUIPEMENTS DE COMMANDE ET DE CONTROLE DE LA STEP**

### **V - DIVERS ET COMMUNICATIONS**

-----  
=====

## I - AFFAIRES FINANCIERES

### 1) Budgets Supplémentaires (M14 et M49)

Les documents ont été joints en intégralité à tous les membres.

### 2) Participation aux frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : M. le Président

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le détail des frais de fonctionnement 2007 de l'Hôtel de Ville s'établit comme suit :

Eau	3 611,53 €
Electricité	15 957,67 €
Chauffage	14 207,75 €
Fournitures d'entretien	1 610,71 €
Fournitures de petits équipements	1 020,84 €
Fournitures administratives	20 676,16 €
Entretien et réparations bâtiments	14 220,61 €
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	884,64 €
Maintenance (Dalkia, ascenseur, portes)	35 218,43 €
Assurances (multirisque)	1118,00 €
Documentation générale et technique	4 593,03 €
Autres frais divers	217,67 €
Catalogues et imprimés	2 710,70 €
Rémunération du personnel de nettoyage	28 567,17 €
Rémunération concierge	34 177,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 792,74 €</b>

L'Hôtel de Ville est occupé par 44 agents répartis comme suit :

- 33 agents de la Ville
- 9,5 agents de la Communauté de Communes du Warndt
- 1,5 agent du SMIASB

Il est proposé de répartir ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'agents, soit :

- Pour la C.C.W. :  $(178\,792,74 \times 9,5) : 44 = 38\,602,98 \text{ €}$  qui seront reversés à la Ville de Creutzwald.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le reversement de cette somme à la ville de CREUTZWALD.

Décision : adopté

3) Participation aux frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. le Président

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal.

Le détail des frais de fonctionnement 2007 du C.T.M. s'établit comme suit :

	Code	Exercice 2007	Total Code
Eau	1	3 165,54 €	
Electricité	1	7 399,23 €	
Carburant, fournitures administratives autres fournitures, entretien terrain	1	644,36 €	
Fournitures d'entretien	1	4 969,02 €	
Frais de télécommunications	1	1 473,76 €	
Rémunérations concierge	1	39 517,57 €	
Rémunération femme de service	1	11 435,96 €	68 605,44 €
Chauffage urbain et combustibles	2	22 748,17 €	
Fournitures de petits équipements	2	21 413,53 €	
Entretien & réparations bâtiments	2	4 051,23 €	

Entretien & réparations autres matériels & mobiliers	2	1 202,47 €	
Maintenance	2	4 870,67 €	54 286,07 €
TOTAL		122 891,51 €	122 891,51 €

Il est proposé au Conseil de répartir les charges de :

- Eau
- Electricité
- Carburant, fournitures administratives
- Autres fournitures, entretien terrain
- Fournitures d'entretien
- Frais de télécommunications
- Rémunération de concierge
- Rémunération de femme de service

au prorata des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Warndt, soit :

$$\frac{(68\,605,44 \times 14)}{82} = 11\,713,12 \text{ €}$$

et de répartir les charges de :

- Chauffage
- Fournitures de petits équipements
- Entretien & réparations bâtiments
- Entretien & réparations autres matériels & mobiliers
- Maintenance

au prorata des surfaces occupées par les services de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald, soit :

$$\frac{(54\,286,07 \times 822,67)}{2\,481,11} = 17.999,81 \text{ €}$$

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'extension du Centre Technique Municipal est achevée. Le coût total des 2 tranches de l'opération s'élève à 2 573 017,96 €. Compte tenu des subventions, la charge nette de la ville de Creutzwald s'élève à 733 545,89 €.

Il est proposé le versement à la Ville de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt d'une participation de 61 839,73 € au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche, déduction faite de la somme de 265 253,08 € payée en 2007 au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Décision : adopté

4) Convention réciproque de mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt - Bilan 2007

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil a autorisé la mise à disposition réciproque d'agents territoriaux entre la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald.

M. le Président tient à informer le Conseil Communautaire que pour l'année 2007, le total des coûts salariaux supportés par la commune de Creutzwald pour des missions assurées au profit de la Communautés de Communes du Warndt s'élève à 391.281,62 €. Pour la même année, le total des coûts salariaux à refacturer à la Commune de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 170 711,12 €.

Aussi, il est proposé au Conseil de payer la somme de 391.281,62 € à la ville de CREUTZWALD et de lui refacturer la somme de 170 711,12 €.

Décision : adopté

*En réponse à Mme GILLET, M. le Président indique que la CCW doit payer les 391 281.62 € à la ville de CREUTZWALD puis refacturer la somme de 170 711.12 € à cette même collectivité. Il s'agit du principe de non compensation des dépenses et des recettes.*

5) Remboursement des frais postaux et de téléphone à la Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Lors de l'année 2007, la commune de CREUTZWALD a supporté les frais d'affranchissement du courrier et les frais de téléphone de la CCW.

Il est proposé au conseil communautaire de rembourser les sommes suivantes à la ville de CREUTZWALD :

- Frais de téléphone CCW :	2.536,88 €
- Affranchissement du courrier CCW :	<u>2.416,73 €</u>
<b>Total CCW</b>	<b>4.953,61 €</b>

Décision : adopté

## 6) Subventions d'équipement aux communes membres de la CCW

Rapporteur : M. le Président

L'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les Communautés de Communes à verser des subventions aux communes membres après accords concordants du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux intéressés.

Il est proposé au Conseil de la C.C.W. d'accorder les subventions d'équipement suivantes :

- 1 - 5 950 € à la commune de HAM/VARSBERG pour la réfection du toit de la mairie. Le montant total des travaux s'élève à 29 750 € HT,
- 2 - 11 570 € à la commune de HAM/VARSBERG pour la rénovation de l'école maternelle - 3<sup>ème</sup> tranche : électricité, luminaires (total des travaux 48 210 € HT),
- 3 - 22 000 € à la commune de HAM/VARSBERG pour les travaux d'accompagnement paysagers du carrefour du cimetière RD73-72 et 72C dont les travaux s'élèvent à 157 191 € HT,
- 4 - 25 480 € à la même commune de HAM/VARSBERG pour la réalisation de travaux rue de l'Eglise - aménagements paysagers 1<sup>ère</sup> tranche - d'un montant total de 146 000 € HT,

Total : 65 000 €

Décision : adopté

## 7) Indemnité de Conseil au Receveur Municipal

Rapporteur : M. le Président

La Communauté de Communes du Warndt est amenée à demander des conseils à M. Marc DAVIZIAC, Trésorier, en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il est proposé, suite au renouvellement du Conseil Communautaire:

- de fixer le taux de l'indemnité de conseil en application du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et des arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, à savoir un pourcentage de l'indice brut 100.

Ce taux est calculé en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le taux correspondant est de 8 % de l'indice brut 100 ;

- de verser à M. DAVIZIAC l'indemnité de conseil pour le travail effectué pour le compte de la Communauté de Communes du Warndt;

Décision : adopté

8) Reconduction du contrat de maintenance pour les logiciels COVADIS

Rapporteur : M. le Président

Le contrat de maintenance signé entre la Communauté de Communes du Warndt et GEOMEDIA S.A. arrive à échéance le 31 décembre 2008.

La maintenance des progiciels COVADIS de GEOMEDIA S.A. comprend la mise à jour des progiciels et une assistance téléphonique.

Messieurs NIEDERLAENDER et KIRSCHVING utilisent COVADIS dans le cadre de leur travail de dessinateur en V.R.D.

GEOMEDIA S.A. est le seul distributeur desdits progiciels et a présenté une offre aux conditions suivantes :

Maintenance 2009 923.61 € T.T.C.

Maintenance 2010 et 2011 (reconduction expresse) 923.61 € T.T.C.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 8 avril 2008 Monsieur le Président a confié à GEOMEDIA le contrat de maintenance et l'assistance téléphonique annuelle des progiciels COVADIS pour un montant de 923.61 € T.T.C. pour l'année 2009 avec reconduction expresse pour 2010 et 2011.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

## II - MARCHES ET TRAVAUX

1) Marché d'exploitation des installations de chauffage - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald pour mettre en place un marché pour l'exploitation des installations de chauffage du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de la préparation des documents des marchés sur la base et conformément aux besoins définis par chacun de ses membres, de procéder à une mise en concurrence en procédure d'appel d'offres ouvert et à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics.

Conformément au VII, 1<sup>o</sup>, de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres du coordonnateur choisira le(s) titulaire(s) des marchés. Le coordonnateur est chargé de signer et notifier le(s) marché(s) aux titulaires et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive du groupement.

Décision : adopté

2) Marché de fourniture de produits d'entretien - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald et la Commune de Ham-sous-Varsberg

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald et la Commune de Ham-sous-Varsberg pour mettre en place un marché pour la fourniture de produits d'entretien du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à un appel d'offres en procédure adaptée et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La Communauté de Communes du Warndt s'engage, par convention, à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s), un marché à hauteur de ses besoins propres. Le représentant du Pouvoir Adjudicateur de la Communauté de Communes du Warndt signe le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du

Warndt et la Commune de Ham-sous-Varsberg au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive du groupement.

Décision : adopté

3) Renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents de la CCW - Communication

Rapporteur : M. le Président

4 sociétés (Guermont Weber, CPA, GRISON et Workstore) ont été consultées pour le renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents des services techniques de la CCW.

2 sociétés (GRISON et Workstore) ont répondu à l'offre complète et Guermont Weber a répondu uniquement sur les chaussures.

Après analyse des offres, Monsieur le Président a retenu la société WORKSTORE à Metz qui a proposé la meilleure offre (avec des tarifs identiques à 2007) pour un montant total de 2 708,84 € TTC.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

4) Marché de nettoyage des vitreries des bâtiments propriété de la CCW

Rapporteur : M le Président

Une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, le SMIASB, la commune de Ham sous Varsberg, la commune de Varsberg et la commune de Guerting a été signée le 14 mai 2008.

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé le 15 mai 2008 pour le nettoyage des vitreries des bâtiments propriété des membres du groupement de commandes.

11 entreprises ont demandé le dossier de consultation et 3 ont répondu à l'appel d'offres.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président a signé le marché le 29 juillet 2008 pour la CCW, conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 08 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir à :

KAN NETTOYAGE MAINTENANCE de Creutzwald pour un montant HT de 37 960 € soit 45 400 € TTC et pour une durée de 4 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

*M. WOZNIAK ajoute que certains prestataires proposaient de sous traiter les travaux car ils ne possédaient pas le matériel nécessaire. D'autres entreprises ne se sont même pas déplacés pour voir le chantier prévisible.*

5) Marché de maintenance des équipements de lutte contre l'incendie

Rapporteur : M. le Président

Une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, le SMIASB, la commune de Ham sous Varsberg, la commune de Varsberg et la commune de Guerting a été signée le 14 mai 2008.

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé le 29 mai 2008 pour la maintenance des équipements de lutte contre l'incendie. 7 entreprises ont demandé le dossier de consultation et 2 ont répondu à l'appel d'offres.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président a signé le marché le 29 juillet 2008 pour la CCW, conformément à la décision du Conseil de la CCW en date du 08 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir à :

SIVIHE de Stiring Wendel

Selon un détail estimatif témoin de 973 € HT, soit 1163,91 € TTC par an et pour une durée de 4 ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

6) Attribution d'un groupement de commandes pour le carburant et fuel

Rapporteur : M. le Président

Par convention en date du 14 mai 2008, un groupement de commande a été constitué entre les membres suivants :

- la Ville de CREUTZWALD
- la Communauté de Communes du Warndt

- la Commune de Ham-sous-Varsberg
- la Commune de Varsberg
- la Commune de Guerting
- la Commune de Bisten en Lorraine

pour procéder à un appel d'offres ouvert constitué de 2 lots :

- Lot 1 : carburant pour les véhicules
- Lot 2 : fioul domestique pour le chauffage des bâtiments.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes du Warndt.

La commission d'appel d'offres a siégé régulièrement le 9 octobre 2008 et a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : Leclerc, SAS Croixdis à 57150 Creutzwald pour un prix de détail au litre arrêté au 15 septembre 2008 de 1,396 € TTC pour le SP 95, 1,436 € TTC pour le SP 98 et enfin 1,269 € TTC pour le diesel.
- Lot 2 : SNC CPE à 57365 Ennery pour une remise de 13 % sur les tarifs du fioul domestique.

Les marchés prendront effets pour le lot 1, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, jusqu'au 31 décembre 2012 et pour le lot 2, à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2012.

Il est proposé au Conseil de la CCW de bien vouloir autoriser Monsieur Le Président à signer les marchés à bon de commande à intervenir.

Décision : adopté

7) Aménagement intersection RD 73 - rue de Grenoble - impasse Beaurivage. Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Rapporteur : M. le Président

Conformément à la loi du 31 décembre 1993 et au décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination de Sécurité et protection de la santé dès lors qu'il y a intervention sur la structure et que deux entreprises sont amenées à travailler sur un même chantier.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du 8 avril 2008, Monsieur le Président a confié la Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) nécessaire dans le cadre des travaux d'aménagement de l'intersection rue de Valence - Rue de Grenoble et impasse Beurivage à Creutzwald, à l'AGENCE COORDINATION SECURITE , 73 boulevard de Lorraine à SAINT AVOLD , pour un montant de 1 913.60 € T.T.C.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

8) Marché de travaux Amélioration de la voirie existante Programme 2006 - Extension cimetière paysager - Avenant n° 1 au groupement de commande

Rapporteur : M. le Président

Le marché d'Amélioration de la voirie existante programme 2006 et Extension du cimetière paysager avait été lancé en groupement de commande Ville de Creutzwald - Communauté de Communes du Warndt.

La décision du Conseil Municipal de Creutzwald de réaliser un carré musulman a nécessité la mise en place d'un avenant n° 1 au marché en question dont le montant global est porté de 940 370.07 € T.T.C. à 1 049 616.18 € T.T.C. Cet avenant nécessite une redéfinition des besoins et engagements respectifs des membres du groupement.

L'enveloppe financière maximale affectée au travaux réalisés par la ville passe ainsi de 790 000 € H.T. à 850 000 € H.T., celle de la Communauté de Communes reste inchangée à 40 000 € H.T.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention du groupement de commande Ville - Communauté de Communes du Warndt.

Décision : adopté

PS1 - Attribution du Marché relatif aux travaux d'équipements de commande et de contrôle de la station d'épuration de la ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Nous avons consulté pour la réalisation des travaux de remplacement des équipements de commande et de contrôle de la station d'épuration de la ville de Creutzwald.

Suite à une consultation lancée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'entreprise STARCK 41 rue Principale 57450 THEDING a présenté l'offre la plus avantageuse pour un montant de 47 000.00 Euros H.T. soit 56 212 Euros TTC.

Conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 8 avril 2008, Monsieur le Président a décidé de confier les travaux à intervenir à ladite entreprise et a procédé à la mise en place du marché à intervenir.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt donne acte de cette communication au Président.

### **III - POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **1) Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.**

Rapporteur : M. Le Président

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL accorde des aides financières à des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement :

- Du loyer, des charges et des frais d'assurance locative.
- Des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

En 2007, les aides versées aux habitants de la CCW au titre de ce fonds se sont élevées à 106 794.11 €.

Le Conseil général, tout en maintenant son effort financier, sollicite pour l'année 2008 une majoration de la contribution des Communes et EPCI à hauteur de 10%, soit 0.275 € par habitant.

Pour autant, afin de maintenir l'augmentation des dépenses constatées en 2006 et au 1<sup>er</sup> semestre 2007, il a été procédé à des correctifs administratifs courant 2007, ainsi qu'à une modification du règlement intérieur du FSL au 1<sup>er</sup> janvier 2008. A ce titre, des plafonnements des aides et des critères d'éligibilité ont été instaurés.

Il est proposé au conseil de la Communauté de Communes du Warndt d'émettre un avis favorable à la participation financière sollicitée à hauteur de 0.275 € par habitant et d'autoriser le Président à signer la Convention à intervenir avec le Conseil général de la Moselle.

Décision : adopté

*M. WOZNIAK craint une baisse des participations du Conseil Général, ce qui serait préjudiciable pour le contribuable local.*

2) Adoption du projet de l'Ecole de la Deuxième Chance.

Rapporteur : M. le Président.

L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) est un dispositif national qui tend à insérer par l'emploi et la formation des jeunes de 18 à 26 ans en situation d'échec scolaire, sortis du système éducatif sans qualification ni diplôme, depuis au moins un an. L'E2C propose une approche pédagogique individualisée, laquelle combine l'acquisition du socle de compétences de base, le développement des valeurs sociales et les formations pratiques en entreprise. A cette fin, l'E2C s'appuie sur un partenariat étroit avec le monde de l'entreprise.

Le travail du stagiaire sera finalisé par le certificat de compétences, l'E2C ne délivrant pas de diplômes.

Le projet de l'Ecole de la Deuxième Chance de Moselle Est, la huitième du nom en Lorraine, sera porté par le Greta. L'ouverture de l'école est prévue en décembre 2008. Son implantation est projetée dans des locaux de 519 m<sup>2</sup>, appartenant à la Communauté d'Agglomération de Forbach, rue Jacques Callot.

Concernant le financement du projet, les frais pédagogiques seront financés à hauteur de 50% par des fonds européens, 42 % par la Région Lorraine et 8% par l'Etat. Par ailleurs, des efforts financiers seront consentis par la Région afin de faciliter la mobilité.

D'autre part, les dépenses de fonctionnement (loyer et charges), d'un montant annuel de 57 368 €, seront supportées par l'ensemble des EPCI de Moselle Est. La répartition des coûts de fonctionnement, au prorata de la population, est la suivante :

ARRONDISSEMENT	EPCI	POPULATION	MONTANT SOLLICITE
Forbach	CA Forbach	83 795	14 039 €
	CC Freymin Merlebach	37 880	6 347 €
	CC Pays Naborien	43 076	7 212 €
	CC Centre Mosellan	14 348	2 404 €

	CC Albe et des Lacs	14 138	2 369 €
Boulay	CC Warndt	19 411	3 252 €
	CC Faulquemont	23 729	3 976 €
	CC Pays Boulageois	12 466	2 089 €
	CC Bouzonvillois	12 046	2 018 €
	CC Houve	8 482	1 421 €
Sarreguemines	CA Sarreguemines	52 670	8 825 €
	CC Bitché	10 869	1 821 €
	CC Rohrbach lès Bitches	9 497	1 591 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de donner son accord pour soutenir le projet de « l'Ecole de la Deuxième Chance » de Moselle Est,
- d'accorder au GRETA une subvention de fonctionnement annuelle de 3 252 €, sous réserve de l'engagement de l'ensemble des EPCI sollicités. Dans le cas contraire, l'assemblée sera amenée à redélibérer.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Décision : adopté

#### **IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

##### 1) Plastinnov - demande de subvention

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé en 2002-2003 une subvention de 180 000 € au total à la Plate-Forme Technologique Plastinnov de l'IUT de Moselle Est.

Cette aide additionnée à celle des autres financeurs a permis, entre autre, de doter le Lycée Georges Bastide d'une extrudeuse.

La Plate-Forme Technologique Plastinnov met à disposition des industriels un outil de recherche et de développement, mettant en réseau les compétences acquises et les moyens techniques des établissements partenaires (IUT de Moselle-Est, IUT de Metz, Pôle de Plasturgie de l'Est, Lycée Charles Jully de Saint Avold, Lycée Georges Bastide de Creutzwald, Laboratoires Universitaires).

Les différentes collectivités territoriales de Moselle-Est sont sollicitées afin d'apporter leur soutien en faveur des actions de la Plate-Forme Technologique Plastinnov au profit des entreprises de Moselle-Est. (ATF, Chemo Technique, Johnson Controls, Woerner sur Creutzwald)

La demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Warndt porte sur la période 2007-2013 soit 7 ans comme le contrat du plan Etat-Région et sur une somme de 10 000 € par an.

Cette subvention a déjà été allouée en 2007. Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande de soutien pour 2008.

Décision : adopté

#### **V - DIVERS ET COMMUNICATIONS**

M. le Président signale le problème intervenu ce jour sur le réseau de chauffage urbain qui a obligé le Directeur du Stade Nautique à fermer l'établissement à 14h.

M. MAREK demande l'intervention des grands élus pour défendre la Moselle Est et notamment le maintien d'un contrôle de la légalité en sous préfecture de BOULAY.

M. le Président précise que de source sûre, personne ne souhaitait venir à BOULAY.

M. WOZNIAK rappelle que le sous préfet est un fonctionnaire qui doit s'exécuter ou démissionner.

M. le Président dénonce les articles de presse qui « attaquent » la CCW et le territoire sur le manque d'attractivité.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 20h15.